

**EXTRAIT N° DEL2025-45**

**du Registre des Délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire le dix-huit septembre deux mil vingt-cinq et sous sa présidence,

Etaients présents : Cécile ZAMMIT-POPESCU, Ergin MEMISOGLU, Véronique KERSTEN, Christophe DEMESSINE, Stéphanie PRIGENT, Patrick DACNENBERGHEN, Marie-Odile BILLET, Jean-Claude BROSSARD, Brahim MEKERRI, Denis GASCHET, Dominique MESLET, Gilles DAENEN, Christine NUNES-MANSO, Jonathan DROY, Myriam EL BAI, Gwenaël PERONNET, Patricia ALBONETTI, Rabah DRISSI, Myriam MALEVRE, Jean-Pierre GRILLET, Florence QUILLET, Bruno DESESQUELLE, Stéphane GAUTHIER, Hélène Marie PICKEN, Pauline WALTREGNY, Christine DEROUET, Lionel RABAUD.

Etaients absents et représentés : Jean-Claude BROSSARD (a donné pouvoir à Gilles DAENEN), Brahim MEKERRI (a donné pouvoir à Patricia ALBONETTI), Myriam MALEVRE (a donné pouvoir à Florence QUILLET), Bruno DESESQUELLE (a donné pouvoir à Jean-Pierre GRILLET), Hélène Marie PICKEN (a donné pouvoir à Stéphane GAUTHIER).

Etaients absents et excusés : Peggy BARBEROT, Maurice BARBEROT.

Le nombre de Conseillers municipaux est de 29 (quorum à 15).  
Le nombre de présents est de 22 et le nombre de votants 27.  
Myriam EL BAI est désignée en qualité de secrétaire.

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,  
Vu le budget primitif, supplémentaire et la DM1 de 2025 de la Ville de Meulan-en-Yvelines,

Considérant que le contenu du budget primitif fait l'objet, en cours d'année, de modifications visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits,

Considérant que le Conseil municipal est appelé, chaque année, à voter des décisions modificatives, notamment des virements de crédits entre chapitres,

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,  
Christophe DEMESSINE ayant présenté ce rapport à l'assemblée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour GAUTHIER, Hélène Marie PICKEN, Pauline WALTREGNY, Christine DEROUET, Lionel RABAUD) :

- **APPROUVE** la décision modificative N°2 selon le détail suivant :

FONCTIONNEMENT					
Sens	Chapitre	Articles	Libellé Article	Dépenses	Recettes
D	042	675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	15 962,03 €	
D	042	6761	Différences sur réalisation	37,97 €	
D	042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	16,46 €	
R	77	775	Produits des cessions d'immobilisations		16 000,00 €
R	75	75888	Autres produits divers de gestion courante		1,00 €
D	65	657363	Subvention au CCAS	4 000,00 €	
D	011	611	Contrats et prestations de services	5 762,00 €	
D	011	611	Contrats et prestations de services	2 263,00 €	
D	011	6188	Autres frais divers (ligne de réserve)	- 12 040,46 €	
<b>Total en fonctionnement</b>				<b>16 001,00 €</b>	<b>16 001,00 €</b>

INVESTISSEMENT					
Sens	Chapitre	Articles	Libellé Article	Dépenses	Recettes
R	040	2112	terrains de voirie		15 962,03 €
R	040	192	Plus ou moins values sur cessions d'immobilisation		37,97 €
D	041	20441		1,00 €	
R	041	21314	Batiments culturels et sportifs		1,00 €
R	040	281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		16,46 €
D	21	2188	Autres immobilisations corporelles (ligne de réserve)	16 016,46 €	
<b>Total en investissement</b>				<b>16 017,46 €</b>	<b>16 017,46 €</b>

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
Meulan-en-Yvelines, le 25 septembre 2025

Le Maire  
Président de la Communauté Urbaine GPS&O  
Conseiller départemental des Yvelines



Yveline ZAMMIT-POPESCU

compte tenu de la transmission en préfecture le  
et de la publication le  
A MEULAN-EN-YVELINES, le